



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 8 mars 2024

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES Une carte pour orienter les femmes victimes de violences en Martinique

Les violences faites aux femmes sont un véritable enjeu de santé publique. La Préfecture et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Martinique se sont engagées à développer des actions conjointes, dans le cadre de la convention d'objectifs partagés signée le 25 octobre 2023. Une approche coordonnée qui vise à renforcer la prévention, la prise en charge et le parcours de santé de ce public cible tout en donnant une meilleure lisibilité sur les ressources et acteurs qui interviennent dans leur accompagnement.

Un repérage très insuffisant et une sous-estimation des violences faites aux femmes

Si les déclarations de vécus de situations de violences progressent avec 811 déclarations de violences conjugales et 381 déclarations de violences sexuelles en 2022, notamment dans un contexte de libération de la parole, ces violences restent insuffisamment repérées et largement sous-estimées.

Une cartographie au service des femmes victimes de violences et des professionnels

La Préfecture, la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) et l'ARS ont confié à l'observatoire des violences faites aux femmes en Martinique (OVIFEM) la création d'une cartographie interactive pour mieux orienter et répondre aux besoins des femmes victimes de violences. Cette carte qui donne un accès différencié selon que l'on soit victime, témoin ou professionnel, permet d'identifier et de localiser les principales structures associatives et dispositifs spécialisés dans l'accompagnement social, sanitaire, psychologique et juridique adapté.

A ce jour, près d'une trentaine de dispositifs sont d'ores et déjà recensés.

Ce nouvel outil unique en Martinique, mis en ligne à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme est accessible via l'adresse suivante :

OVIFEM Observatoire territorial des violences envers les femmes – Martinique (alefpa.fr)

Les professionnels formés aux violences faites aux femmes souhaitant être répertoriés dans cet annuaire sont invités à contacter l'OVIFEM via OVIFEM Contact (alefpa.fr).

Contact presse:

Cabinet du préfet : communication@martinique.gouv.fr

Cellule communication: <u>ars-martinique-communication@ars.sante.fr</u>